



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : CAPES externe et CAPES-CAFEP Bac+3

Section : langues régionales : catalan

Rapport de jury présenté par : Míriam ALMARCHA PARÍS, présidente du jury

Table des matières

Introduction.....	3
Épreuves écrites d'admissibilité.....	4
A. Première épreuve d'admissibilité : Composition en langue régionale.....	4
B. Seconde épreuve d'admissibilité : Traduction (thème et version) et analyse de faits de langue.....	7
C. Troisième épreuve d'admissibilité : Discipline optionnelle.....	12
-Option Anglais.....	12
-Option Espagnol.....	12
-Option Histoire-Géographie.....	13
-Option Lettres.....	13
-Option Mathématiques.....	13
Épreuves orales d'admission.....	14
A. Première épreuve d'admission : Exposé à partir d'un dossier.....	14
B. Seconde épreuve d'admission : Entretien.....	18
Annexe : Sujet première épreuve orale d'admission.....	21

LES RAPPORTS DE JURY SONT ETABLIS SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY

Introduction

La session 2026 du CAPES externe et du CAPES-CAFEP de catalan est la première d'un format nouveau. D'une part le contenu du concours correspond à des candidatures de niveau bac+3 (licence) et d'autre part les épreuves du concours ont été renouvelées. Le concours de niveau bac+5 (master) n'est plus ouvert pour le catalan.

Le CAPES externe bac+3 section langues régionales se compose de trois épreuves écrites d'admissibilité. Le CAPES de catalan, objet de ce rapport, correspond au concours externe bac+3 seul organisé à partir de 2026. Les matières correspondant à la valence complémentaire du CAPES de catalan sont : l'anglais, l'espagnol, le français, l'histoire-géographie ou les mathématiques (nouvelle discipline).

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour les épreuves d'admissibilité une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours, entraîne l'élimination du candidat.

Un programme est fixé pour la première épreuve d'admissibilité. Il fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale et est renouvelé tous les deux ans.

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-capes-externe-bac3-section-langues-regionales-1425>

En 2026, un poste était ouvert au CAPES (Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Secondaire qui permet d'exercer dans les établissements publics) externe et un contrat au CAFEP (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Privé qui permet d'exercer dans les établissements privés) externe.

Onze candidats s'étaient inscrits au concours ; cinq se sont présentés aux épreuves écrites d'admissibilité. Parmi les onze candidatures, neuf personnes avaient choisi la valence espagnol, une personne la valence histoire-géographie et une personne la valence lettres. Lors de l'admissibilité, une des personnes candidate ne s'est pas rendue à l'épreuve de la valence, ce qui a entraîné son élimination. Les cinq personnes présentes aux épreuves écrites avaient choisi la valence espagnol.

À l'issue des épreuves écrites, quatre personnes ont été déclarées admissibles. Trois seulement se sont présentées aux épreuves orales. Deux ont été finalement déclarées admises : une au CAPES externe, l'autre au CAFEP.

Le concours qui était organisé par une nouvelle présidence et un jury renouvelé s'est déroulé dans de bonnes conditions. Le présent rapport rend compte des attendus des différentes épreuves et des performances des candidats.

Épreuves écrites d'admissibilité

A. Première épreuve d'admissibilité : Composition en langue régionale

(Rapport présenté par Antoni Casals et Alà Baylac Ferrer)

Durée : 4 heures

Coefficient 2

L'épreuve consiste en une composition en langue régionale à partir d'un sujet s'appuyant sur un dossier constitué de documents de nature variée. L'épreuve porte sur une question inscrite au programme. Elle vise à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat. Elle permet d'évaluer la maîtrise de la langue et la connaissance des cultures de l'aire linguistique concernée.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Le dossier proposé comprenait :

Document 1 : un extrait de *Canto jo i la muntanya balla* d'Irene Solà, Llibres Anagrama, Barcelona, 2019

Document 2 : le "Cant XII La Creu de Canigó" extrait de *Canigó* de Jacint Verdaguer, Ed. La Gaya Ciència, Barcelona, 1984

Document 3 : un extrait de l'article "Cultura i turisme al Pirineu: darrere les petjades de Gerbert" de Joaquim Nadal i Farreras, dans *Patrimoni i turisme al Pirineu - 11^{es} Trobades Culturals Pirinenques*, Societat Andorrana de Ciències, Andorra, 2015

La consigne de l'épreuve indiquait : "A partir del dossier i dels vostres coneixements, redacteu en català una composició que respon a la problemàtica següent: **Mostreu com la literatura catalana relaciona identitat i cultura amb el Pirineu.**"

Les notes des compositions – 5 copies – varient de 09 à 16. Une seule obtient une note en dessous de la moyenne.

Dans l'ensemble, les copies témoignent d'une maîtrise linguistique satisfaisante, voire excellente pour plusieurs candidates. Le niveau de langue est généralement solide, avec un vocabulaire adapté et une expression fluide. Quelques erreurs récurrentes d'orthographe et de grammaire ont néanmoins été relevées, notamment en ce qui concerne l'accentuation, l'emploi de la *ela geminada* ou certaines constructions grammaticales. Ces erreurs restent le plus souvent ponctuelles et n'entravent pas la compréhension.

Les introductions sont, dans leur majorité, pertinentes et présentent correctement le dossier. Les problématiques sont généralement bien posées et les plans annoncés de manière cohérente. Toutefois, dans plusieurs copies, le développement ne parvient pas toujours à maintenir le fil conducteur annoncé en introduction. L'articulation entre les différentes parties demeure souvent perfectible, les transitions étant parfois insuffisamment marquées ou certaines idées juxtaposées sans véritable mise en perspective.

L'exploitation du dossier documentaire constitue le principal point de vigilance. Si certains candidats mobilisent les documents de façon pertinente, plusieurs copies proposent une exploitation partielle, superficielle ou lacunaire. De plus, certains développements accordent une place excessive aux

connaissances personnelles au détriment de l'analyse des documents, ce qui conduit à un déséquilibre dans le traitement du sujet. Le jury rappelle que les apports personnels doivent venir enrichir l'analyse du dossier et non s'y substituer.

Le jury a également observé que plusieurs candidats s'éloignent ponctuellement de l'objet de l'épreuve par des développements trop longs ou des digressions qui nuisent à la démonstration. Une plus grande concision et une hiérarchisation plus rigoureuse des informations permettraient de renforcer la qualité argumentative des copies.

Enfin, il convient de souligner que le concept de « *Pirineu* », pourtant au cœur de la thématique proposée, a été insuffisamment pris en compte dans un nombre significatif de copies. Son rôle structurant dans la réflexion attendue a parfois été relégué au second plan ou simplement évoqué de manière marginale. Le jury invite les futurs candidats à identifier avec davantage de précision les axes centraux du sujet afin de construire une démonstration pleinement en adéquation avec les attentes de l'épreuve.

Les meilleures copies se distinguent par une excellente maîtrise de la langue, une exploitation fine et équilibrée du dossier documentaire, une argumentation structurée et une réflexion constamment recentrée sur la problématique proposée.

Il est rappelé que la composition est un exercice qui demande de répondre à une problématique en utilisant les éléments du dossier proposé, dument analysés, complétés par les connaissances propres. La composition ne peut pas être seulement une dissertation, ni un commentaire de textes ou de documents.

Quant au fond de la problématique proposée, il alliait, dans le champ de la littérature catalane, la relation entre identité / culture et Pyrénées. Plusieurs thématiques (non exhaustives) pouvaient être exploitées au vu du dossier : *la Festa de l'Os a Prats de Molló* (vécu d'une fête « sauvage », mauvais souvenirs de la protagoniste qui fuit la montagne, la montagne comme espace social « clos »...), le personnage du poème épique *Canigó*, Flordeneu (légende de l'amour entre la fée et le chevalier, la fondation mythique de la Catalogne, la culture populaire comme « Muntanyes regalades », le symbole identitaire de la « montagne sacrée » des Catalans...), la culture et le tourisme (la montagne comme espace idéalisé de refuge et d'identité originelle, les sociétés traditionnelles et les conditions de vie, la (re)découverte du territoire avec le mouvement catalaniste et « excursionista », la dimension ethno-linguistique de la *Renaixença catalana*...).

Plusieurs pistes de réponses à la problématique pouvaient être proposées :

- Montagne, mythe et symbole (Jacint Verdaguer, Àngel Guimerà, excursionnistes) ;
- Montagne, cadre de vie (Morell, Rubio, Figuera, Orriols, Sandy) ;
- Montagne inspiration (Cerdà, Villaró, Tocabens).

En conclusion, il pouvait être utile de citer la Catalogne, l'Andorre, pays fondamentalement de montagne qui enracinent leur identité – historique réelle et/ou mythifiée – dans les massifs pyrénéens à travers une tradition littéraire liée à la montagne et constamment renouvelée.

Finalement sur la forme, il est toujours attendu des travaux que la rédaction de la composition soit structurée en suite un plan cohérent. Il est indispensable que la démonstration comprenne introduction, développement et conclusion. Le raisonnement suivi doit être logique et illustré par les éléments des pièces du dossier ainsi que des connaissances personnelles, l'enchaînement des idées doit être bien exposé et étayé.

Les correcteurs prennent également en compte une disposition et une graphie claires (lisibilité,

normes d'écriture, espacements, graphie).

Quant à la langue utilisée, l'exercice en lui-même constitue une évaluation des compétences des candidats dans la langue qu'ils devront enseigner. On attend donc dans l'utilisation de la langue : correction orthographique et syntaxique, clarté, cohérence, richesse lexicale et grammaticale, registres et variétés appropriés.

B. Seconde épreuve d'admissibilité : Traduction (thème et version) et analyse de faits de langue

(Rapport présenté par Maria Balastegui et Míriam Almarcha París)

Durée : 4 heures

Coefficient 2

L'épreuve comporte deux parties. La première partie de l'épreuve est constituée d'un thème et d'une version. La seconde partie porte sur une analyse critique des faits de langue à rédiger en français. L'épreuve se fonde sur un dossier composé de documents dans la langue régionale mais aussi en français. Elle vise à apprécier la maîtrise des deux systèmes linguistiques et le passage de l'un à l'autre.

L'épreuve de traduction de la session 2026 a mis en évidence une diversité de profils. Le jury a corrigé cinq copies. Certaines ont témoigné d'un niveau de langue satisfaisant, tandis que d'autres ont révélé d'importantes lacunes morphosyntaxiques dans les deux langues. Les correctrices ont néanmoins su apprécier les efforts d'interprétation littéraire ainsi qu'une réelle sensibilité stylistique.

Le thème proposait un extrait du roman d'Isabelle Sandy, *Andorra ou les hommes d'airain* (Ed. Plon-Nourrit et Cie, 1923), texte en lien avec le thème de la composition « Les Pyrénées et la culture catalane ». La version portait sur un extrait de *Castell Negre* de l'autrice nord-catalane Renada Laura Portet (Ed. du Chiendent, 1981). Les deux textes étaient adaptés au niveau attendu en troisième année de licence.

Le jury a toutefois constaté un certain déséquilibre dans la maîtrise des deux langues, la plupart des candidats faisant preuve d'une plus grande aisance en catalan qu'en français. Il convient de rappeler que la pratique régulière de la lecture dans les deux langues constitue un préalable essentiel à la réussite de l'épreuve de traduction. L'exposition fréquente à des textes variés permet en effet d'intérioriser les structures syntaxiques, les tournures idiomatiques et les différents registres de langue. Elle favorise également l'enrichissement du lexique et le développement d'une intuition linguistique indispensable pour reconnaître les usages authentiques de chaque langue.

Thème

Le thème, qui consiste à traduire un texte du français vers le catalan, mobilise une maîtrise solide de la langue d'arrivée. Il requiert une connaissance sûre de sa morphosyntaxe, de son lexique, de ses usages idiomatiques et de ses registres, afin de restituer avec exactitude le sens, le ton et les effets du texte source. Cette épreuve de traduction ne présentait pas de grandes difficultés lexicales et grammaticales, toutefois, il est à déplorer des faux-sens qui ne devraient pas avoir lieu d'être lors d'une épreuve de traduction du CAPES.

Quelques exemples de traductions malheureuses : "l'aïeul" (*l'avantpassat*) = "la jove" ; "dévêtir" (*desvestir*) = "atendre" ; "gauches et lourds" (*maldestres i feixucs*) traduits par différentes candidates par "esquerrans" ou "d'esquerra" ou encore "esquerdats" ; "coup de feu" (*tret*) = "alto al foc" ou "rebut senyal d'aturar els tirs" ; "se penchèrent" (*s'inclinaren*) = "es planyien" ; "montaient" (*pujaven*) = "s'acostaven" ; "

la tempe" (*la templa*) par "el tronc" ou "el timpà" et bien d'autres exemples pourraient être rajoutés. Ils montrent que la traduction ne saurait se réduire à une recherche d'équivalents approximatifs ou à un rapprochement formel entre les mots des deux langues. Ils révèlent la nécessité de prendre en compte le contexte. Une méconnaissance du sens précis d'un mot ou une interprétation insuffisamment contextualisée peut conduire à des contresens qui modifient la représentation de la scène, les relations entre les personnages ou la cohérence du récit. Le jury souhaite ainsi rappeler que la précision lexicale constitue une compétence essentielle dans une épreuve de traduction. Les candidats sont donc invités à privilégier l'exactitude du sens et l'adéquation au contexte plutôt que des équivalences littérales ou des solutions fondées sur de simples ressemblances formelles.

Par ailleurs, des erreurs de conjugaison ajoutées à un mauvais usage des temps verbaux ont pénalisé quelques copies : "Aviez-vous tiré" (*Vau disparar*) devient "Heu disparat" retrouvé dans deux copies. Des erreurs à l'imparfait de l'indicatif : "Fugiem", "haviu" sans accent ou un accent à "entregàven" à la troisième personne du pluriel à la place des formes correctes *haviu*, *fugiem* et *entregaven* (*entregàvem* avec accent, à la première personne du pluriel). Ces erreurs témoignent d'une maîtrise encore insuffisante des règles d'accentuation appliquées à la morphologie verbale. Il convient de rappeler que les formes de l'imparfait de l'indicatif comportent un accent graphique sur la voyelle tonique, conformément aux règles orthographiques du catalan (-àvem, -àveu / -íem, -íeu). Les candidats sont invités à accorder une attention particulière à l'accentuation des formes verbales.

Le jury a également relevé des erreurs d'orthographe dans l'utilisation de l'auxiliaire *haver*, telles que "s'habia de" pour "s'havia de". La confusion entre "b" et "v" s'explique ici par une confusion avec le castillan (en catalan : "Ella havia pensat que estava preparada" / en castillan : "Ella había pensado que estaba preparada").

Le verbe gronder a été traduit par *grunyir*, dans une des copies. La définition de *rondinar* ne trouve pas son équivalent dans les verbes *renyar* ou *escriu*. La forme au passé simple de la troisième personne du singulier (gronda) n'a pas été respectée puisque la candidate a proposé le présent de l'indicatif : *grunyeix*. De plus, *grunyeix* est incorrect. En catalan la majorité des verbes en -ir sont "incoatus". Les autres sont relativement peu nombreux : *cosir*, *dormir*, *escopir*, *collir*, *sortir*, *obrir*, *omplir*... Il est donc important de remarquer que *grunyir* appartient à la troisième conjugaison, mais ne relève pas du sous-groupe des verbes "incoatus" qui se caractérisent par l'apparition de l'infixe (increment) -eix- dans certaines formes du présent (*serveixo*, *pateix*, *construeixen*). Or *grunyir* suit le modèle des verbes non "incoatus" de la troisième conjugaison (*grunyo*, *grunys*, *gruny*, *grunyim*, *grunyu*, *grunyen*), sans insertion de cet infixe.

Outre les difficultés de certains passages, une candidate a omis de traduire un paragraphe du texte. Il est fortement recommandé de relire sa traduction afin de remettre une traduction complète et cohérente. De même, il est conseillé de ne pas laisser de blancs dans la traduction proposée. Même lorsqu'un terme ou une tournure pose difficulté, il est préférable de proposer une solution plutôt que de laisser un "blanc". Une proposition de traduction permet au jury d'apprécier la démarche du candidat, sa compréhension globale du texte, sa capacité à mobiliser les ressources de la langue d'arrivée. La traduction est un exercice d'interprétation et de prise de décision. Elle suppose d'accepter une part d'incertitude et de faire des choix à partir du contexte. Les candidats gagneront donc à

s'appuyer sur les indices fournis par le texte —contexte narratif, indices lexicaux, construction syntaxique ou logique discursive— afin de formuler une hypothèse de traduction cohérente.

Des erreurs lexicales et orthographiques sont également relevées, *"m'entre"* au lieu de *"mentre"* ; *"s'ens acostàven"* au lieu de *"se'ns acostaven"* ; *"contrebande"* devient *"contrabando"* ; *"físics"* devient *"físiques"* ; *"pàl·lid"* devient *"pàlid"* par exemple. Le jury a également observé plusieurs phénomènes d'interférence, en particulier avec le castillan. Une vigilance particulière s'impose donc face aux faux-amis, aux emprunts spontanés et aux ressemblances graphiques susceptibles de produire des formes inexistantes ou incorrectes. Une bonne maîtrise de l'orthographe et du lexique dans les deux langues est également attendue de la part de futurs enseignants de catalan.

Version

La version, qui consiste à traduire un texte en français, évalue à la fois la compréhension fine du texte source et la capacité à produire un texte dans une langue idiomatique, précise et conforme aux normes du français. Cet exercice a révélé, pour certaines copies, des difficultés de maîtrise de la langue française et a donné lieu à des traductions très approximatives.

Le jury a pu relever de nombreux barbarismes, c'est à dire des formes inexistantes en langue française, créées par erreur : *"fastiguée"*, *"insostenibles"*, *"platanniers"*, *"polluissante"*. Les erreurs d'orthographe manifestaient d'importantes confusions : *"innéffaçable"*, *"ruggeait"*, *"chiallant"*, *"pertorvation"*, *"hystère"*, *"libertait"*. Une relecture attentive est recommandée afin d'éviter des erreurs lexicales, orthographiques et syntaxiques telles que : *"debilitant"* a donné lieu à *"il était débilité"* ; *"atenció"* (attention) = *"atention"* ; *"antenes"* (antennes) = *"antenes"* ; *"abstractes"* (abstraites) = *"abstractes"* ; *"galtes"* (joues) = *"visage"* ; *"gota a gota"* (goutte à goutte) = *"goute à goutte"* ; *"guix"* (plâtre, craie / fragile) = *"gueis"* ou *"tisse"*. Quelques exemples de faux-sens *"ocells fers"* (oiseaux sauvages) = *"oiseaux fiers"*, *"melangiós"* (mélancolique) = *"mi-figue mi-raisin"* ; *"dense"* = *"bête"* ; *"la correguda dels cotxes"* (le passage / la circulation / le défilé des voitures) = *"la carcasse des voitures"*.

Nous faisons une proposition de traduction pour cette phrase qui a représenté plusieurs difficultés de langue : *"Les fulles resseques dels plàtans, enfol·lides sota la histèria contaminadora del vent, li fuetejaven, ales roges d'uns ocells fers, el cim del cap, les galtes, el nas, la polpa tendra dels llavis, despertant-li una pertorbació que no li desagradava."* = *"Les feuilles desséchées des platanes, rendues folles par l'hystérie polluante du vent, lui fouettaient le sommet du crâne / de la tête, les joues, le nez et la chair tendre des lèvres, telles les ailes rouges d'oiseaux farouches, éveillant en elle un trouble qui ne lui déplaisait pas."* Traduire ne consiste pas à reproduire l'ordre des mots du texte source : nous pouvons ainsi le constater dans le souci d'interprétation de l'extrait suivant : *"li fuetejaven, ales roges d'uns ocells fers, el cim del cap"* = *"lui fouettaient le sommet du crâne / de la tête, les joues, le nez et la chair tendre des lèvres, telles les ailes rouges d'oiseaux farouches."* Les candidats ne doivent pas hésiter à réorganiser la structure de la phrase lorsque les contraintes syntaxiques ou stylistiques de la langue d'arrivée l'exigent. Une telle restructuration permet souvent de restituer fidèlement le sens du texte tout en produisant un énoncé plus naturel dans la langue cible. Il est certainement indispensable de ne rien oublier ! C'est une des compétences que l'épreuve de traduction du CAPES cherche à évaluer.

Ce n'est qu'à la fin de l'extrait (*"ella es deixà anar"*) que les candidats découvrent, que le

personnage de cet extrait de *Castell Negre* est féminin. Une des copies a traduit "ella" par la première personne du singulier. La traduction est d'abord un exercice de compréhension et suppose, en amont, une première lecture attentive et intégrale du texte à traduire. Avant d'entreprendre la traduction, il est essentiel d'en saisir la cohérence d'ensemble, la situation d'énonciation, les enjeux narratifs, le registre, le ton et les intentions d'Isabelle Sandy, l'auteurice.

D'un point de vue méthodologique, après avoir traduit, il est recommandé vivement de faire une relecture minutieuse et réflexive afin d'éviter des erreurs malencontreuses ou d'inattention. Comme pour le thème, une bonne maîtrise des deux langues est exigée pour cette épreuve.

Points de langue

Premier point de langue

Le coup a été tiré sur la gauche, pendant que nous fuyions, et les carabineros montaient sur notre droite... Ce n'est pas un fusil de carabinero qui a tué Xiriball !

-Quels sont les deux temps du passé (soulignés) que vous avez utilisés pour traduire, en catalan ?

-Justifiez ces deux temps et proposez une comparaison avec les temps utilisés dans la phrase en français.

Les deux phrases proposées en français sont conjuguées au passé composé, l'une à la voix passive (le sujet subit l'action) et l'autre, à la voix active (le sujet réalise l'action). Les candidats devaient identifier ce temps composé de l'indicatif. Il peut exprimer un événement ponctuel et révolu qui s'inscrit dans le récit. "A été tiré" trouve son équivalent dans la version catalane : "*va ser disparat*" au *passat perifràstic*. En revanche, "a tué" peut se justifier par "*ha matat*" au *perfet d'indicatiu*.

En catalan, le choix entre le *passat perifràstic* (auxiliaire *anar* + infinitif) et le *perfet d'indicatiu* (auxiliaire *haver* + participe passé) dépend de la relation que le locuteur établit entre le moment de réalisation de l'action et le moment de son énonciation. Pour traduire "Le coup a été tiré sur la gauche, pendant que nous fuyions..." la proposition suivante au *passat perifràstic* s'avère pertinente : "*El tret va ser disparat per l'esquerra, mentre fugíem...*" Le tir est présenté comme un événement ponctuel situé dans une séquence passée, lié à d'autres événements tels que "*nous fuyions*", "*les carabineros montaient*" à l'imparfait de l'indicatif. En revanche, le personnage affirme un fait dont la validité est pertinente au moment où il parle avec : "*Ce n'est pas un fusil de carabinero qui a tué Xiriball.*" Le résultat de l'action (la mort de Xiriball) est toujours vrai au moment de son énonciation, le *perfet d'indicatiu* est donc privilégié : "*No és un fusell de carabinero que ha matat Xiriball.*" Le *perfet d'indicatiu* marque ainsi un passé dont les conséquences sont encore réalité lorsqu'évoqué par le narrateur.

Il est attendu que les candidats argumentent avec la terminologie et la formulation appropriées. Des explications trop brèves peuvent desservir la partie consacrée aux points de langue. Le jury conseille également aux futurs candidats, une relecture attentive et soignée afin d'éviter des erreurs d'orthographe, tels que "sujet patient", "verb être", "outillés", "present du subjontiu", "des mots s'accorde".

Deuxième point de langue

... les contrebandiers veillaient aussi leur camarade.

Quelle est la nature et la fonction du terme par lequel vous avez traduit le mot souligné ?

Il s'agit d'un déterminant possessif (nature) du nom "camarade" qui introduit le groupe nominal "leur camarade" et exprime un rapport de possession ou d'appartenance (fonction). Il est à la troisième personne et s'accorde en genre et en nombre avec le nom possédé (camarade), et non avec les possesseurs (les contrebandiers), comme en français.

Il est possible de traduire "leur" par "el seu" ou "llur" utilisé couramment dans la forme dialectale du catalan septentrional (Catalogne du Nord). Une des candidates a évoqué cette forme mais a réduit son usage à un registre culte, poétique ou encore archaïque. Le jury attend que les candidats approfondissent leurs analyses. Certaines ont su toutefois apporter des précisions pertinentes, par exemple : « Tantôt "leur" comme "llur" sont des possessifs qui ne s'accordent pas en genre mais en nombre » en étayant par des exemples qui démontrent une certaine connaissance de la morphosyntaxe catalane indispensable à un futur enseignant de catalan. Le jury encourage les futurs candidats à maîtriser et bien formuler les règles de la grammaire catalane. Certains outils sont disponibles en ligne comme la *Gramàtica Essencial de la Llengua Catalana de l'Institut d'Estudis Catalans* (GEIEC). Il est également conseillé aux candidats d'avoir une connaissance des différentes variantes dialectales du catalan ou du moins de savoir y faire référence.

Troisième point de langue

Al Castellet, feien Kagemusha, el film japonès, palma d'Or, l'èxit de la temporada, positivament aplaudit per tota l'opinió crítica.

Expliquez comment se forment les mots de même nature que "positivament".

Le mot relevant du fait de langue à analyser était "positivament". Il s'agit d'un adverbe de manière formé par dérivation suffixale. En catalan, les adverbes en -ment se construisent généralement à partir de la forme féminine singulière de l'adjectif, à laquelle on ajoute le suffixe -ment (*positiu* → *positiva* → *positivament*), issu du latin *-mentum*, tout comme en français. L'accent graphique de la forme adjectivale féminine est conservé même si l'adverbe est un oxyton (*paraula aguda*, accent tonique sur la dernière syllabe) : *ràpid* → *ràpida* → *ràpidament* ; *únic* → *única* → *únicament* / *comú* → *comuna* → *comunament* ; *cortès* → *cortesa* → *cortesament*).

Certaines analyses se sont révélées approximatives et erronées, comme par exemple : « Pour le construire on a besoin de mettre l'adjectif au présent, en 3^{ème} personne du singulier et on ajoute -ment, n'importe quel soit le genre du mot », le jury déplore la confusion d'une des candidates entre un adjectif et un verbe, on ne peut évidemment pas conjuguer au présent un adjectif ! La formulation demeure floue et fragile. Le candidat doit se projeter comme futur enseignant et proposer des explications claires, détaillées comme s'il s'agissait d'un cours de langue pour élèves du secondaire. Il doit produire un exposé cohérent et étayé par des exemples qui permettent une compréhension complète du point de langue. Certaines candidates ont réussi cet exercice.

C. Troisième épreuve d'admissibilité : Discipline optionnelle

Coefficient 2

- Option Anglais

Nous invitons les lecteurs à se rapprocher du rapport de jury du CAPES externe d'anglais sur le site : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-concours-du-Capes-de-2026-1657>

- Option Espagnol

(Compte-rendu présenté par Vincent Dareys et Soledad Arcas Jorda)

Cette épreuve étant commune avec le CAPES externe d'espagnol, nous renvoyons à la lecture du rapport du jury d'espagnol pour ce qui concerne les propositions de traductions et les explications à donner aux faits de langue [<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-concours-du-Capes-de-2026-1657>]. Nous nous limiterons ici à quelques remarques sur les copies des candidates au CAPES 2026 de catalan et à quelques conseils pour les futurs candidats. Cette épreuve de traduction et d'explication linguistique n'a pas représenté un obstacle majeur pour les candidates, visiblement hispanophones.

On constate, globalement, un bon niveau de rédaction en espagnol ; un niveau moins bon, mais relativement correct –hormis une copie– de rédaction en français ; un niveau très honorable en ce qui concerne les explications linguistiques.

Malgré ce bilan positif, qui témoigne des capacités des candidats à enseigner l'espagnol à des élèves français, on peut noter quelques lacunes et points à améliorer :

- quelques erreurs sur les prépositions en thème : « *tengo la impresión X que* », « *eliminar X el adversario* »..., quelques erreurs sur les faux-amis : « se quereller » ≠ « *querellarse* ».

- en version les erreurs sont beaucoup plus nombreuses et montrent une tendance à transposer au style oral et moderne un texte qu'il faudrait rédiger de façon plus classique (ne pas employer par exemple des expressions telles que « cool que tu sois venue ! » ou « malaisant », si ça ne correspond pas au registre du texte source).

- en faits de langue, les erreurs de français étant assez équitablement réparties entre les quatre copies, elles n'ont pas joué de rôle significatif pour les distinguer. Dans l'ensemble, les explications étaient claires et montraient une bonne maîtrise du vocabulaire spécialisé et des notions grammaticales à exposer. Il faut noter cependant que si une copie avait, en plus de cela, montré une très bonne maîtrise de l'expression écrite en français, et en particulier de l'orthographe, elle aurait été valorisée par rapport aux autres.

Pour tous les futurs candidats et futures candidates, nous insisterons donc sur l'importance de la maîtrise du français écrit, qui peut s'avérer décisive aussi bien en thème et version qu'en faits de langue.

- Option Histoire-Géographie

Nous invitons les lecteurs à se rapprocher du rapport de jury du CAPES externe d'histoire-géographie sur le site : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-concours-du-Capes-de-2026-1657>

- Option Lettres

Nous invitons les lecteurs à se rapprocher du rapport de jury du CAPES externe de lettres sur le site : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-concours-du-Capes-de-2026-1657>

- Option Mathématiques

Nous invitons les lecteurs à se rapprocher du rapport de jury du CAPES externe de mathématiques sur le site : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-concours-du-Capes-de-2026-1657>

Épreuves orales d'admission

A. Première épreuve d'admission : Exposé à partir d'un dossier

(Rapport présenté par Antoni Casals, Imma Bartrina et Míriam Almarça París)

1. Présentation de l'épreuve

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure. Deux parties de 30 minutes (exposé : 10 minutes, échange : 20 minutes).

Coefficient 5

L'épreuve prend la forme d'un exposé suivi d'un échange avec le jury qui consiste, à partir d'un dossier constitué de divers documents, à présenter de manière organisée les principaux enjeux d'un sujet. Les quatre documents en langue régionale (un document audio ou vidéo ne dépassant pas cinq minutes, un ou deux textes, un ou deux documents iconographiques) prennent appui sur le programme du concours.

Le dossier proposé comprenait :

Document 1 : Homenatge a una figura de la cuina catalana, Aquí sem, France 3 Occitanie, 09/07/2025 (3'18 minuts) <https://www.youtube.com/watch?v=Sci4MNnLzmg>

Document 2 : "El Pirineu, bressol de la cacera de bruixes" (text adaptat i imatge d'arxiu), Ivet Eroles, *La Directa*, Barcelona, 03/04/2019.
<https://directa.cat/el-pirineu-bressol-de-la-cacera-de-bruixes/>

Document 3 : "Vuit de març", *Bruixa de dol*, Maria-Mercè Marçal i Serra, Edicions 62, Barcelona, 2008, p 119-120

Document 4 : Música i exili. La veu de Teresa Rebull, en el centenari del seu naixement, 2019.
www.omnium.cat

L'épreuve se compose de deux parties. La première partie est en langue régionale. **Le candidat restitue, analyse et commente le document audio ou vidéo, puis en explicite les liens avec les autres documents du dossier.** Cet exposé est suivi d'un échange avec le jury. La seconde partie de l'épreuve est en langue française. **Le candidat explicite l'intérêt culturel et la portée interculturelle du dossier.** Cet exposé est suivi d'un échange permettant au jury de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles.

2. Commentaires du jury

2.1. Bref rappel des modalités de l'épreuve

Le jury rappelle brièvement que l'épreuve vise à apprécier la qualité de la langue employée dans les deux parties. Elle vise également à évaluer la capacité du candidat, à structurer son propos, à analyser de manière organisée des documents de nature variée, à en présenter les principaux enjeux de sens dans le cadre d'un oral en continu, puis en interaction avec le jury.

2.2. Langue

Les membres du jury attendent des candidats une excellente maîtrise de la langue catalane orale : c'est l'un des moments où ils peuvent démontrer la fluidité et la richesse de la langue par un langage soutenu (les hispanismes ou éventuels gallicismes sont à éviter). Le jury a les mêmes exigences concernant la langue française.

2.3. Attendus de la première partie de l'épreuve

On attend des candidats une présentation du document audiovisuel (auteur, source, récepteur, canal, codes employés...) qui puisse rendre compte non seulement du contenu (bref résumé évitant la paraphrase) mais aussi des aspects techniques (cadrage, montage, musique, voix...) en relation avec son intention (message et stratégies discursives).

Dans une perspective comparative, le candidat devra également être en mesure d'établir des rapprochements pertinents entre le contenu et les stratégies discursives du document audiovisuel et ceux des autres documents du corpus. Cette mise en relation devra permettre de dégager un ou plusieurs axes de convergence et d'identifier les thématiques communes qui structurent l'ensemble du dossier.

2.4. Attendus de la seconde partie de l'épreuve

Le candidat est amené à dégager une problématique culturelle transversale à l'ensemble des documents du corpus et à en proposer une analyse approfondie. Il lui appartient de structurer son argumentation de manière cohérente et rigoureuse, tout en mettant en perspective les enjeux soulevés par les documents dans une approche à la fois culturelle et interculturelle.

2.5. Considérations sur les entretiens

Rappelons ici que le jury ne cherche nullement, dans les questions qu'il pose, à déstabiliser les candidats. Il s'agit au contraire, de leur permettre de revenir sur certains aspects de leur présentation, ou d'en expliciter d'autres.

Une attitude ouverte au dialogue et une capacité à échanger de façon constructive sont des qualités appréciées dans ce cadre, et *a fortiori* dans celui de l'enseignement auquel se destinent les candidats.

2.6. Les prestations des candidats

La première épreuve d'admission demande que soit présenté, dans un premier temps, le document audiovisuel. La consigne précise qu'il devra être analysé, puis mis en relation avec les trois autres documents qui constituent l'épreuve. Lors de leur exposé, les candidates ont parfois omis d'exploiter la nature de ces derniers. En les survolant, elles ont négligé la possibilité d'aller plus loin dans l'analyse. Le jury attendait qu'autour du poème « Vuit de març » de Maria-Mercè Marçal, soient évoqués au moins le genre poétique et la symbolique du titre liée aux revendications de la Journée internationale de la Femme. Les mouvements féministes constituent une force collective, un héritage toujours présent. Des analyses trop superflues ou évasives peuvent affaiblir les prestations des candidats.

Il convient d'éviter la paraphrase, le jury n'attend pas une simple reformulation du contenu des documents. Il s'agit d'en faire une interprétation, par thèmes, tout en faisant mention des points les plus pertinents qui rendent possible une analyse fine et une mise en lien avec une réflexion sur le sujet à traiter.

L'exploitation du document audiovisuel est globalement maîtrisée, mais les prestations se distinguent par leur degré d'approfondissement. Les analyses les plus fragiles restent trop descriptives et superficielles : si certains éléments techniques (plans, dynamisme) sont repérés, ils ne sont pas véritablement mis au service de l'interprétation du document. Des approximations apparaissent également, notamment dans l'identification de la bande sonore. Plusieurs candidates relèvent néanmoins avec pertinence les différents supports de transmission de la mémoire (livre, CD-ROM), la dimension intergénérationnelle de cette transmission ou encore la place des femmes dans les camps du film « Josep », mais sans toujours exploiter l'ensemble des enjeux du reportage ni en restituer clairement la structure.

À l'inverse, les prestations les plus convaincantes articulent une observation précise des procédés audiovisuels (types de plans, voix off, bande sonore, origine des images, structure du reportage) avec une interprétation fine du contenu. Elles mettent en évidence les enjeux patrimoniaux, mémoriels et culturels du document, en soulignant notamment les différents supports de transmission du passé vers le présent, la dimension testimoniale, ou encore la symbolique de la cuisine comme espace de transmission et d'ouverture culturelle. Les meilleures analyses s'attachent également à relever des éléments plus subtils, tels que les jeux de mots de la voix off, la réédition de l'ouvrage en français ou la portée de la conclusion donnée par la voix d'Éliane, témoignant d'une lecture à la fois rigoureuse et sensible du document audiovisuel. La présence de vocabulaire cinématographique a enrichi la présentation des candidates. Des termes tels que *primer pla*, *profunditat de camp* ou encore *enfocaments*, *pla mig, tall* ou *efectes sonors*, par exemple, ont permis de rendre compte avec précision des dimensions formelles et du contenu du document audiovisuel.

Les candidates connaissaient le temps imparti pour cette épreuve, précisé en amont puis rappelé dans la consigne : une heure répartie en deux temps, comprenant d'abord dix minutes d'exposé, suivies de vingt minutes d'échange avec le jury, puis dix minutes consacrées à la seconde partie, également suivies de vingt minutes d'entretien. Ce temps n'a pas toujours été respecté, ni utilisé à bon escient. Ne pas aller jusqu'au terme des dix minutes de présentation dessert la candidature, en laissant une impression d'analyse inachevée et de contenu insuffisamment développé.

Une seule candidate a proposé, lors de la présentation de tous les documents (deuxième partie de l'épreuve), une problématique : « Comment le rôle de la femme a évolué au fil du temps et de quelle façon il est allé de pair avec l'histoire ? ». Le jury a apprécié cette mise en forme qui a permis de structurer la réflexion et la progression du raisonnement. Le dossier mettait de l'avant le rôle de la femme, à travers différents portraits, afin de traiter une question de fond en lien avec les axes du programme. La discrimination des groupes sociaux, le regard de la femme dans son rôle de transmission

pouvaient façonner une réponse, en lien avec l'héritage du passé, la création des lieux de mémoire.

D'un point de vue formel, il est conseillé de ne pas lire les notes rédigées. Les candidats doivent savoir s'en détacher tout en maintenant le contact visuel avec le jury. Les gestes, l'attitude et la spontanéité sont pris en compte par le jury. Il convient de rappeler qu'une prise de parole ne se construit pas comme un texte écrit. Une préparation entièrement rédigée peut conduire à une expression moins fluide et favoriser les hésitations ou les silences.

L'intérêt culturel et interculturel du dossier est l'objet de la deuxième partie de l'épreuve que les candidats peuvent préparer en amont. Il est demandé de bien connaître la définition et les caractéristiques de ces notions appliquées à cette épreuve. Malgré l'insistance du jury à relever l'intérêt culturel et interculturel du dossier, les réponses ont manqué de précision, peut-être par ignorance des concepts. Il ne faut pas oublier que le jury a toute légitimité à demander la définition des concepts utilisés.

Il est attendu également des candidats qu'ils complètent l'exploitation du dossier, par leurs connaissances personnelles : montrer qu'ils connaissent le sujet, ajouter d'autres références ou documents qui élargissent de façon cohérente la thématique « Le passé dans le présent » ou la problématique étudiée. Le profil de futurs enseignants de catalan dans le secondaire intègre la connaissance de la langue, mais aussi des notions de culture, d'histoire, de géographie, de littérature de la société qui s'y rapporte.

Une connaissance de l'ensemble des Pays Catalans demeure indispensable, et d'autant plus de la Catalogne Nord. Les candidats se doivent de savoir par exemple qui est Josep Sebastià Pons ou Jordi Pere Cerdà, Pascal Comelade ou le groupe Guillem de Cabestany, mais aussi ce qu'est la Maternité d'Elne ou le camp de Rivesaltes, ou encore les Fêtes de l'Ours en Vallespir ou la *Pau i Treva* de l'Abat Oliba à Toulouges. La spécificité du territoire implique d'établir le lien avec les dimensions telles que la littérature, les associations et les médias qui relèvent de l'identité catalane.

Les prestations les plus solides s'appuient sur un ensemble de références variées : littéraires, cinématographiques (les ouvrages de l'écrivaine Mercè Rodoreda, le roman *Canto jo i la muntanya balla* d'Irene Solà, « Josep », aussi bien le film que la BD, les films de la réalisatrice catalane Carla Simón) et des lieux de mémoire des deux versants des Albères (MUME, mémorial Walter Benjamin, camp de Rivesaltes, Maternité d'Elne). Les candidates les plus convaincantes ont mis ces références au service d'une réflexion sur la transmission de la mémoire, l'exil, la condition des femmes et les représentations sociales, en établissant des parallèles pertinents avec des problématiques contemporaines. Les meilleures prestations proposent également une analyse littéraire fine, notamment dans le poème, avec la référence à la comptine 'Plou i fa sol', en mettant en évidence la progression de la voix poétique, la réinterprétation des stéréotypes et la portée symbolique des figures féminines. Les échanges avec le jury permettent parfois de compléter ou de nuancer les analyses, en mobilisant des exemples pertinents issus de l'actualité ou de l'histoire récente.

Enfin, il convient de rappeler que l'épreuve du CAPES format Licence 3, ne comporte pas d'exploitation pédagogique des documents. Il n'est donc pas opportun de proposer une séquence ou des séances de cours, ce qui ne figure d'ailleurs pas dans la consigne de l'épreuve.

B. Seconde épreuve d'admission : Entretien

(Rapport présenté par Marie-Ange Rivière, Patrick Dartois et Alà Baylac Ferrer)

1. Présentation de l'épreuve

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Coefficient 3

La seconde épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes. Le candidat débute par une présentation (cinq minutes) de sa motivation, de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours. Il prend soin de valoriser notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation est suivie d'un échange de dix minutes avec le jury.

Dans un second temps, l'épreuve se poursuit par un entretien (vingt minutes) avec le jury.

L'échange et l'entretien qui suivent la présentation du candidat s'organisent au travers de questionnements divers (dont une mise en situation). Celle-ci porte d'une part sur l'appréhension des valeurs de la République, dont la laïcité, afin de vérifier la capacité du candidat à les transmettre et les incarner. D'autre part sur l'aptitude du candidat à :

1. Se projeter dans le métier de professeur ;
2. Transmettre et incarner les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, la lutte contre discriminations et stéréotypes, la promotion de l'égalité, notamment entre filles et garçons) ;
3. Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique ;
4. Appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions.

L'épreuve, qui se déroule en français, est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2. Commentaires du jury

Pour l'ensemble de cette épreuve d'entretien, le jury attendait une bonne maîtrise de la langue française, de la syntaxe en particulier, des qualités générales d'expression orale et une bonne capacité d'interaction avec le jury, sans considérations personnelles.

2.1. Première partie de l'épreuve (quinze minutes)

Le jury invite le candidat à prendre la parole de la façon suivante :

« *Bonjour, nous vous invitons à nous présenter pendant cinq minutes maximum certains éléments de votre*

parcours et de vos expériences, notamment ceux qui expliquent et justifient votre aspiration à devenir professeur ou professeure. »

Les candidats doivent impérativement veiller à respecter le temps imparti pour cette première prise de parole. Le jury attend un propos sincère, organisé par un plan clair et précis sans toutefois céder au « par cœur », de la cohérence entre les éléments du parcours personnel choisis et les exigences du métier d'enseignant. Lors de cet entretien, l'emploi du vocabulaire de spécialité du métier de professeur est apprécié.

Il importe de faire la part entre les motivations d'ordre personnel et les motivations d'ordre professionnel dans le choix de la carrière de professeur de catalan.

Le jury attend aussi que les candidats soient, certes, en mesure de présenter leurs atouts pour le métier d'enseignant (en s'appuyant sur l'expérience acquise éventuellement sur le terrain) mais aussi qu'ils soient capables d'identifier leur marge de progression.

2.2. Deuxième partie de l'épreuve (vingt minutes)

Le jury attend que les candidats aient connaissance des spécificités de l'enseignement du et en catalan et montrent leur capacité d'adaptation à la variété de situations de cet enseignement.

Ainsi s'agissant du champ disciplinaire du catalan, le jury a proposé aux candidates des questions générales invitant à une réflexion didactique sur la gestion de l'hétérogénéité linguistique des élèves — enjeu majeur dans une discipline où les niveaux de maîtrise de la langue régionale varient fortement selon les parcours familiaux— ou sur les moyens de s'appuyer sur l'interculturalité comme ressource pour l'enseignement du catalan.

Les questions contextualisées, quant à elles, mettaient les candidates face à des situations de classe engageant les valeurs et principes de la République.

Par exemple, face à un élève affirmant, en cours de catalan, que le français aurait causé un « génocide culturel » de la langue catalane, ou *a contrario* face à un élève contestant le statut même de langue au catalan.

Face à ces situations, le jury attend du candidat qu'il montre sa capacité à en identifier les enjeux, historiques, sociolinguistiques et républicains. Le jury a valorisé les candidates capables de resituer ces affirmations dans leur contexte avec rigueur, sans céder ni à la polémique ni à la banalisation, tout en articulant leur réponse à une réflexion sur le rôle de professeure comme garante des valeurs de la République, notamment du refus de toute discrimination et du respect dû à chaque élève.

Les mises en situation proposées aux candidates étaient les suivantes :

Sur la liberté d'expression et l'esprit critique

- 1. Une élève conteste le contenu du cours de catalan en affirmant que "c'est une vérité imposée et le point de vue personnel de l'enseignante ; le catalan n'est pas une véritable langue". Comment répondez-vous ?**

⇒ *Attendus* : valoriser l'esprit critique tout en distinguant opinion personnelle et savoir construit ; rôle de l'enseignant comme passeur de savoirs fondés, non comme propagandiste.

2. Un élève rend un exposé dans lequel il affirme que "le français a tué le catalan" et parle de génocide culturel. Comment réagissez-vous devant la classe ?

⇒ *Attendus* : accueillir la réflexion sans valider la terminologie ; distinguer politique linguistique historique (lois Ferry, loi Deixonne, etc.) et génocide au sens juridique ; construire un discours rigoureux et critique sans verser dans le militantisme émotionnel ; rôle de l'enseignant comme médiateur du savoir.

Sur fraternité et cohésion sociale

3. Dans un groupe très hétérogène (élèves de sections bilingues, élèves débutants en catalan, élèves au niveau moyen), comment organisez-vous un travail collectif sans créer de hiérarchie linguistique ?

⇒ *Attendus* : pédagogie différenciée ; valorisation des compétences de chacun (connaissance d'autres langues, comparaison interlinguistique) ; pratique et cours immersif ; l'hétérogénéité comme richesse pédagogique ; inclusion et coopération.

Il était attendu des candidates qu'elles apportent une réponse qui pouvait suivre les étapes suivantes :

1. **Réaction immédiate** —posture professionnelle, calme ;
2. **Valeurs identifiées** —laïcité, égalité, liberté, fraternité... ;
3. **Cadre légal ou réglementaire et spécificité du catalan** (si pertinent) —loi Deixonne 1951, loi Toubon 1994, article 75-1 de la Constitution 2008, Charte européenne des langues... (*non ratifiée*), loi Molac de protection patrimoniale et promotion des langues régionales de 2021... ;
4. **Acteurs mobilisables** —direction des établissements, familles, IA-IPR de catalan, CPE, psy EN... ;
5. **Finalité pédagogique** —transmission culturelle, plurilinguisme, citoyenneté, l'école lieu d'émancipation et de citoyenneté.

En conclusion, les trois candidates évaluées –deux pour le concours public, une pour le privé– ont toutes les trois bien respecté le temps qui leur était imparti pour se présenter (formation, parcours, expérience, motivation). Elles ont su mettre en avant les éléments pouvant constituer des atouts pour l'activité professionnelle d'enseignantes : diplômes et stages dans le champ de l'éducation, séjours et échanges dans différents pays, acquis et pratiques dans l'enseignement de/en langue catalane.

Le respect du temps (et de la consigne s'entend) est un critère essentiel pour une future enseignante qui s'inscrit en permanence dans la gestion de séances qui sont fonction d'un emploi du temps et de la capacité d'attention des élèves.

La plupart des candidates ont dans l'ensemble répondu de manière satisfaisante aux sollicitations du jury. Une, sans doute moins préparée, est restée trop vague dans ses réponses et trop éloignée de la réalité du fonctionnement et de l'enseignement dans le second degré.

Au cours de l'entretien et de la mise en situation (20 mn), le jury a posé aux candidates les questions habituelles visant à vérifier leur connaissance des valeurs de l'enseignement public et du système éducatif : laïcité, neutralité, équité et prise en compte de la diversité, réserve et savoirs construits, rôle du conseil d'administration, personnes et dispositifs ressources devant une situation inhabituelle (harcèlement présumé, opinion engagée...).



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe BAC + 3 du CAPES

Cafep-Capes

Section : Langues Régionales

Option : Catalan

- 1) Sujet de la première épreuve d'admission
- 2) Attendus de l'épreuve
- 3) Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025

Les épreuves des concours externes du Capes et du Cafep-Capes BAC +3 sont déterminées dans l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, publié au Journal Officiel du 19 avril 2025, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

CAPES BAC + 3

Première épreuve d'admission

Le dossier suivant est composé de quatre documents :

Document 1 : Homenatge a una figura de la cuina catalana, Aquí sem, France 3 Occitanie, 09/07/2025 (3'18 primers minuts).
<https://www.youtube.com/watch?v=Sci4MNnLzmg>

Document 2 : “El Pirineu, bressol de la cacera de bruixes” (text adaptat i imatge d'arxiu), Ivet Eroles, *La Directa*, Barcelona, 03/04/2019.
<https://directa.cat/el-pirineu-bressol-de-la-cacera-de-bruixes/>

Document 3 : “Vuit de març”, *Bruixa de dol*, Maria-Mercè Marçal i Serra, Edicions 62, Barcelona, 2008, p 119-120.

Document 4 : Música i exili. La veu de Teresa Rebull, en el centenari del seu naixement, 2019.
www.omnium.cat

Ce dossier s'inscrit dans le thème du programme du concours :
Axe « Le passé dans le présent » (programme de lycée paru en 2019)

EN CATALÀ - En un primer moment, es presenta i s'analitza el document audiovisual (document 1). A continuació, s'explicita la relació amb la resta de documents que constitueixen la prova. L'exposat va seguit d'un intercanvi amb el jurat.

EN FRANÇAIS - Dans un deuxième temps, le candidat ou la candidate mettra en avant l'intérêt culturel et interculturel de ce dossier. Cet exposé est suivi d'un échange permettant au jury de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles.

Document 2

EL PIRINEU, BRESSOL DE LA CACERA DE BRUIXES

La primera llei contra el crim de la bruixeria en l'àmbit europeu data de 1424 i es va escriure a les Valls d'Àneu, amb la consegüent persecució de dones basada en l'estigma i el rumor

El passat 8 de març es va rebatejar simbòlicament la plaça de Sant Eloi de Sort (Pallars Sobirà) amb el nom de Caterina Picon, una veïna del poble d'Estac que l'any 1534 va ser jutjada per bruixa. Com ella, moltes dones del Pirineu van ser condemnades i penjades a la forca durant els segles XV, XVI i XVII acusades d'aquest crim. Margarida Rugall de Mont-ros (Vall Fosca), coneguda com la *Rugalla*, també va ser assenyalada i jutjada com a bruixa i metzinera l'any 1548. Quatre-cents anys més tard, encara rondava l'estigma sobre les dones d'aquella casa, ja que sovint es transmetia per nissaga familiar.

Terra fèrtil i precoç en la persecució

El text jurídic europeu més antic que fa referència a la bruixeria s'ubica a les Valls d'Àneu, al Pallars Sobirà. El 1424, reunits al castell de València d'Àneu, els prohoms d'aquelles valls i el comte del Pallars van donar forma a les ordinacions d'Àneu, la primera llei coneguda a escala europea contra el crim de bruixeria. El fenomen també va irrompre de forma paral·lela al Llenguadoc, Suïssa i al nord d'Itàlia i ben aviat es va estendre pel continent.

Pel que fa a Catalunya, tot i que el principal focus de persecució antibruixesca es va mantenir a les valls pirinenques, a poc a poc va anar arribant a la plana de Lleida. L'estigma i la fama perseguia moltes de les dones (i alguns homes) que fugien al sud, a ciutats com Lleida, Cervera o Balaguer, on acabarien sent represaliades. A tot Catalunya, l'historiador Agustí Alcoberro indica l'execució de 105 dones i gairebé 200 processos judicials entre els segles XV i XVII.

Al llarg dels segles, la justícia reial i inquisitorial a Catalunya va intervenir per aturar la proliferació de les pràctiques antibruixesques, qüestionant les accions que es desenvolupaven a escala local. De fet, les poques dones que van aconseguir portar el seu cas davant el tribunal inquisitorial de Barcelona van ser absoltes o condemnades a penes lleus. Amb el pas al segle XVIII, les elits intel·lectuals europees van determinar que la secta de les bruixes no havia existit mai i això va derivar a la fi de la cacera, però no a la desaparició de la creença popular.

Catalitzador de les tensions socials

“La visió de la cacera actual, basada en la recerca, és molt inquietant”, explica Pau Castell, “no en podem culpar a una minoria fanàtica ni als inquisidors; realment era tota la societat la que d'alguna manera participava en això i estigmatitzava determinades persones”. L'estigma, el rumor i la fama són els elements clau per entendre el fenomen. “La culpabilització de determinats grups socials és una constant que no és exclusiva de la cacera de bruixes, sinó que l'anem retrobant, tristament, al llarg de la història”, analitza Castells, que posa èmfasi en la idea de l'enemic intern: “Viuen entre nosaltres, es reuneixen, atempten contra la nostra forma de vida i són la causa de les nostres desgràcies. És un tema de trista actualitat”.



Condemna de Francina Redorta de Menàrguens (1616) - Arxiu.

Vuit de març

*Amb totes dues mans
alçades a la lluna,
obrim una finestra
en aquest cel tancat.*

Hereves de les dones
que cremaren ahir
farem una foguera
amb l'estrall i la por.
Hi acudiran les bruixes
de totes les edats.
Deixaran les escombres
per pastura del foc,
cossis i draps de cuina
el sabó i el blauet,
els pots i les cassoles
el fregall i els bolquers.

Deixarem les escombres
per pastura del foc,
els pots i les cassoles,
el blauet i el sabó
I la cendra que resti
no la canviarem
ni per l'or ni pel ferro
per ceptres ni punyals.
Sorgida de la flama
sols tindrem ja la vida
per arma i per escut
a totes dues mans.

El fum dibuixarà
l'inici de la història
com una heura de joia
entorn del nostre cos
i plourà i farà sol
i dansarem a l'aire
de les noves cançons
que la terra rebrà.
Vindicarem la nit
i la paraula DONA.
Llavors creixerà l'arbre
de l'alliberament.

Música i exili

La veu de Teresa Rebull,
en el centenari del seu naixement

DIJOUS 19 DE DESEMBRE

Museu de la Mediterrània

18.30 h

Projecció del documental

Teresa Rebull. Ànima desterrada

Direcció: Susanna Barranco

19.30 h

Col·loqui

Música i exili a Catalunya.

El testimoni de Teresa Rebull

Presenta i modera: Miquel Bofill

Intervindran: M. Àngels Cabré, directora de l'Observatori Cultural de Gènere; Susanna Barranco, directora del documental *Ànima desterrada*, i Alfons Quera, director del Museu Memorial de l'Exili de la Jonquera

DIVENDRES 20 DE DESEMBRE

Auditori Teatre Espai Ter

20.30 h

**Estrena absoluta del
concert-espectacle**

Cançó i memòria. Ànima desterrada

PREUS:

Peu pla i Graderia 2: 15 € | Graderia 1: 18 €

Balcó: 15 € | Amfiteatre: 12 €

AMB ABONAMENT T5: 10 €

www.espaiter.cat    

ORGANITZA:

 **Museu de la
Mediterrània**

 **Ajuntament de
Torroella de Montgrí**

HI COL·LABORA:

adep.cat
Suport als centres i a la recuperació patrimonial

 **"la Caixa"**

 **Diputació de Girona**

 **eSpaïter**

 **Generalitat
de Catalunya**

MUM/E
Museu Memorial
de l'Exili

BARNASANTS
CANÇÓ D'AUTOR

Foto: Xavier Mercadé

CAPES BAC + 3

Les attendus de la première épreuve d'admission

- ***Précisions sur la première partie*** (en langue catalane)

Dans la première partie de l'épreuve, le candidat ou la candidate doit exposer au jury, sa compréhension du document audiovisuel.

Pendant la présentation, le candidat ou la candidate précise la nature du document, son contexte, son sens (explicite et implicite). Il en souligne les éléments les plus significatifs (fond et forme) en explicitant ce qui le relie aux autres pièces du dossier. L'épreuve évalue le niveau et les compétences en langue catalane, du candidat ou de la candidate : correction, fluidité, registre et la richesse de la langue.

- ***Précisions sur la seconde partie*** (en français)

La seconde partie de l'épreuve vise à apprécier la capacité du candidat ou de la candidate à analyser les documents du dossier, en dégagant l'intérêt culturel et la portée interculturelle. L'épreuve évalue la qualité de la langue française employée.

Tout au long de l'épreuve, les candidats construisent un exposé structuré, ils analysent les documents de manière organisée en justifiant leur argumentation et en faisant montre de leurs connaissances linguistiques et culturelles relatives aux Pays Catalans. A l'issue de chaque exposé, il est attendu des candidats qu'ils répondent aux précisions ou approfondissements que le jury formule sur les points qu'il juge opportuns.

Réglementation de la première épreuve d'admission

Extrait de l'annexe de l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, publié au Journal Officiel du 19 avril 2025

1° Première épreuve d'admission

L'épreuve prend la forme d'un exposé suivi d'un échange avec le jury qui consiste, à partir d'un dossier constitué de divers documents, à présenter de manière organisée les principaux enjeux d'un sujet.

Le dossier est constitué de quatre documents en langue régionale (un document audio ou vidéo ne dépassant pas cinq minutes, un ou deux textes, un ou deux documents iconographiques) prenant appui sur le programme du concours.

L'épreuve se compose de deux parties.

La première partie de l'épreuve est en langue régionale. Le candidat restitue, analyse et commente le document audio ou vidéo, puis en explicite les liens avec les autres documents du dossier. Cet exposé est suivi d'un échange avec le jury.

La seconde partie de l'épreuve est en langue française. Le candidat explicite l'intérêt culturel et la portée interculturelle du dossier. Cet exposé est suivi d'un échange permettant au jury de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles.

L'épreuve vise à apprécier la qualité de la langue employée dans les deux parties de l'épreuve. Elle vise également à évaluer la capacité du candidat, à structurer son propos, à analyser de manière organisée des documents de nature variée, à en présenter les principaux enjeux de sens dans le cadre d'un oral en continu, puis en interaction avec le jury.

Durée de la préparation : trois heures.

Durée de l'épreuve : une heure.

Chaque partie dure trente minutes (exposé : dix minutes, échange : vingt minutes).

Coefficient 5.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.